

**Plan Local d'Urbanisme du PERCY**  
**Compte-rendu de la Réunion Publique du 16 juin 2012**  
**Présentation du contenu du Plan Local d'Urbanisme et des modalités**  
**d'élaboration sur la commune**

Participants :

Mr le Maire et plusieurs membres du Conseil Municipal

Adeline Rey Urbaniste.

Patrice Rilliard, DDT Service d'Aménagement Sud Est.

Habitants : une vingtaine de personnes a assisté à la présentation et a posé des questions.

Les questions suivantes ont été posées par les habitants :

1) Est-ce que le Plan Local d'Urbanisme va pouvoir définir des règles et des emprises d'implantation pour les futures constructions afin de garantir une bonne intégration dans le site, particulièrement autour des hameaux ?

Oui. Le PLU, à travers son règlement écrit et graphique, peut définir par exemple des lignes d'implantation pour les constructions futures en harmonie avec le bâti traditionnel existant, afin de maintenir la lecture de la forme urbaine du hameau.

Face aux enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti des hameaux qui ont été définis par le diagnostic territorial, le PLU apportera une réflexion poussée sur ce point.

Mr le Maire rappelle l'obsolescence du règlement du Plan d'Occupation des Sols, par rapport à la législation en vigueur aujourd'hui mais aussi notamment aux usages et techniques constructives actuels comme les énergies renouvelables ; qui a conduit à lancer l'élaboration du PLU.

2) Est-ce que le Plan Local d'Urbanisme pourra borner de manière précise les limites des parcelles ?

Non. Le PLU n'a pas vocation à mettre en conformité le cadastre avec la réalité du terrain. Cette démarche relève des compétences d'un géomètre. Le zonage du PLU sera réalisé sur un plan parcellaire labellisé par la Direction Générale des Impôts.

3) Le PLU étant un document réalisé à l'échelle communale, est-ce qu'il est possible d'y intégrer une réflexion sur le développement du territoire à l'échelle intercommunale ?

Oui. Mr le Maire rappelle que c'est le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise qui donne la cohérence d'aménagement et de développement du Trièves.

Il est rappelé également que les communes voisines du Percy ont été informées de l'élaboration du PLU et qu'elles peuvent prendre part aux réflexions qui pourraient les intéresser.